



L a u s a n n e

A Mesdames et Messieurs  
les membres du Conseil communal  
1002 Lausanne

Lausanne, le 11 janvier 2016  
C 28/109 – AGC/DevCom-ab

**Réponse à la résolution de Mme Françoise Longchamp du 10 décembre 2014 adoptée par le Conseil communal suite à l'interpellation urgente de Mme Françoise Longchamp et consorts « Fermeture de l'Office postal 21 Grangette »**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le 10 décembre 2014, le Conseil communal, délibérant sur la réponse de la Municipalité à l'interpellation susmentionnée, adoptait la résolution de Mme Françoise Longchamp, disant : « *Le Conseil communal souhaite que la Municipalité reprenne très rapidement toutes démarches utiles auprès du Responsable Exploitation, Secteur d'offices de poste, afin d'éviter la fermeture de l'Office de poste Lausanne 21 Grangette* ».

**Réponse à la Municipalité**

Conformément au souhait du Conseil communal, la Municipalité a écrit à La Poste en date du 20 février 2015 proposant que le syndic rencontre ses représentants pour évoquer à nouveau la question de la fermeture de l'office postal en question. La Poste a répondu le 23 février 2015 en formulant à nouveau les arguments qui l'avaient conduite à décider de la transformation de l'office existant en agence en partenariat avec la pharmacie locale et en réitérant son assurance quant au fait que les prestations après transformation allaient donner satisfaction aux habitants.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Daniel Brélaz

Le secrétaire :  
Simon Affolter

**Municipalité de Lausanne**

Secrétariat municipal  
place de la Palud 2  
case postale 6904  
CH - 1002 Lausanne  
tél ++41 21 315 22 15  
fax ++41 21 315 20 03  
municipalite@lausanne.ch